

Communiqué de presse
8 septembre 2021

En 2021, les crédits du plan de relance vont permettre d'accroître de plus de 20 % l'activité de diagnostics archéologiques de l'Inrap

Parmi ses missions de service public, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) a la responsabilité de réaliser, aux côtés de collectivités territoriales, les diagnostics archéologiques. Prescrits par l'État, ils permettent, en amont d'aménagements privés ou publics, d'identifier les enjeux archéologiques du lieu concerné.

Avec l'appui des crédits du plan de relance dont il a bénéficié en 2021, l'Inrap va réaliser cette année près de 2 200 diagnostics en France métropolitaine et en outre-mer : une progression de plus de 20 % par rapport aux années antérieures.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives contribue ainsi à la dynamique des politiques d'aménagement du territoire et donc de relance de l'activité économique de ces secteurs.

L'Inrap

L'Institut national de recherches archéologiques préventives est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de la Culture et de la Recherche. Il assure la détection et l'étude du patrimoine archéologique en amont des travaux d'aménagement du territoire et réalise chaque année quelque 1800 diagnostics archéologiques et plus de 200 fouilles pour le compte des aménageurs privés et publics, en France métropolitaine et outre-mer. Ses missions s'étendent à l'analyse et à l'interprétation scientifiques des données de fouille ainsi qu'à la diffusion de la connaissance archéologique. Ses 2 200 agents, répartis dans 8 directions régionales et interrégionales, 42 centres de recherche et un siège à Paris, en font le plus grand opérateur de recherche archéologique européen.

Contacts

Vincent Charpentier
Chef du service Relations avec les médias
Inrap, 01 40 08 80 16 vincent.charpentier@inrap.fr